

MENTION COMPLÉMENTAIRE AIDE À DOMICILE**Épreuve E.3 – Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale****CONSIGNES POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER ET LA PRÉPARATION DE L'EXPOSÉ**

Durée : 45 minutes (Exposé : 15 minutes, entretien : 30 minutes) – Coefficient : 3

1. - RAPPEL DU RÈGLEMENT D'EXAMEN :

L'épreuve prend appui sur un dossier support établi à partir des périodes de formation en milieu professionnel effectuées au domicile privé des personnes ou de l'expérience professionnelle pratiquée au domicile privé des personnes.

Le candidat présente dans ce dossier le cadre d'exercice professionnel et deux situations qu'il a choisies. Elles doivent être différentes (niveau d'autonomie des personnes, environnement humain et matériel...) Le candidat précise notamment les besoins identifiés, les moyens mis en œuvre, son rôle dans le dispositif mis en place et dans l'accompagnement des personnes. Il présente également les difficultés éventuellement rencontrées, les remédiations mises en place ou possibles et les relations avec les autres professionnels.

L'une des situations mettra en œuvre obligatoirement la compétence C44, « mettre en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs ».

Le dossier de 15 pages maximum, annexes non comprises, est obligatoirement accompagné de l'ensemble des documents relatifs aux périodes de formation en milieu professionnel ou à l'expérience professionnelle selon le statut du candidat.

Les candidats produiront :

- ☉ Les attestations de l'ensemble des périodes de formation en milieu professionnel ou les attestations d'activités professionnelles remplies par les responsables des structures d'accueil précisant les lieux, les durées ainsi que les activités effectuées par le candidat.
- ☉ Les fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé des personnes, remplies par le (ou les) professionnel(s)-tuteur(s) et signées obligatoirement par les responsables des structures.

L'épreuve se déroule en deux temps :

- ☉ un exposé (durée 15 minutes au plus) au cours duquel le candidat situe sa position dans le contexte professionnel (cadre juridique, institutionnel et relationnel) et justifie le choix des situations présentées dans le dossier ;
- ☉ un entretien (durée 30 minutes)
L'épreuve permet d'évaluer :
 - la capacité du candidat à analyser son vécu professionnel et à s'inscrire dans la méthodologie d'intervention de l'aide à domicile,
 - les compétences et les savoirs associés (sciences médico-sociales et techniques de services à l'usager à domicile) listés pour cette unité.

Le Recteur fixe la date à laquelle le dossier complet (dossier du candidat, attestations des périodes de formation en entreprise ou attestations d'activités professionnelles et fiches d'appréciation de la période de formation au domicile privé) doit être remis au service de l'organisation de l'examen.

EN CAS D'ABSENCE DU DOSSIER OU EN CAS D'ABSENCE PARTIELLE OU TOTALE DES ATTESTATIONS DE FORMATION OU ATTESTATION D'ACTIVITES A LA DATE FIXEE PAR LE RECTEUR, LE CANDIDAT NE SERA PAS AUTORISE A PASSER L'EPREUVE U.3.

2. – CONSIGNES POUR LA RÉDACTION DE CE DOSSIER :

- Le candidat doit **respecter l'anonymat des personnes** impliquées dans les situations présentées. Il reste soumis à la discrétion professionnelle.
- Le dossier doit présenter le cadre d'exercice professionnel et que **deux situations différentes** (voir règlement ci-dessus). Une des situations doit obligatoirement porter sur la mise en œuvre des activités de maintien de la vie sociale et de loisirs (ex. : proposer une activité domestique, une activité manuelle...). Cette activité doit être exposée (objectifs, déroulement, progression, moyens, ...) et justifiée au regard des besoins de l'utilisateur.

Le développement doit **dépasser la simple description des faits** et peut comporter les éléments suivants (*l'énumération ci-dessous ne constitue pas un plan*) :

- présentation de la (ou des) personne (s) dans sa globalité : âge, situation, degré d'autonomie, pathologies, loisirs, ressources, environnement, ... ;
- présentation des besoins identifiés ;
- énoncé des moyens humains et matériels mis en œuvre pour répondre à ces besoins ;
- indication de son rôle dans le dispositif ;
- explication des remédiations mises en place ;
- énoncé des relations avec la famille, les autres professionnels et des éventuelles difficultés rencontrées ;
- description et justification de la mise en œuvre de l'activité (ou des activités) de maintien de la vie sociale et de loisirs pour l'une des situations.

Le dossier sera de préférence dactylographié.

Le candidat doit joindre :

- toutes les attestations des périodes de formation en milieu professionnel,
- les fiches d'appréciation de la période de formation en milieu professionnel au domicile privé.

3 – ÉLÉMENTS POUR PRÉPARER L'EXPOSÉ

Au cours de l'exposé, le candidat doit :

- présenter l'équipe de travail (qualification, rôles des membres, ...), sa place dans cette équipe, ses rôles, et la structure d'accueil (statut juridique, objectifs, ...)
- justifier le choix des deux situations présentées dans le dossier.

Le candidat doit s'entraîner à exposer son travail en respectant la durée de 15 minutes, sans reprendre linéairement le contenu du dossier et en se détachant de ses notes. Il peut préparer par écrit son exposé : plan, idées essentielles.